

Ville de PARENTIS EN BORN
Département des Landes
Boite Postale 42
40161 PARENTIS EN BORN CEDEX
Tél : 05 58 78 40 02
Fax : 05 58 78 90 22
Direction générale des services

DÉLIBÉRATION
Séance ordinaire du Vendredi 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la mairie de Parentis-en-Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

Présents : 25

Marie-Françoise NADAU, Maire
Adrien FERE, Lenaïc CHERON, Eric SOULES, Delphine MOLEIRO, Paul CRUCHANDEU
Véronique GAZEILLES, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Johanna GALVEZ, adjoints
au Maire, Martial GENY, Hélène DAUDIGNON, Catherine VIGHETTI, Catherine
PINSAT, Angel RAMOS, Annabelle BESNARD, Romain ARCHIMBAUD, Candice
MERCIER, Antoine GSEGNER, Virginie GODARD, Aurélie FLAUX, Hélène GATARD,
Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Yoann DUBOURG, Vanessa OULD-SADOUN,
Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : 04

Marcel CORBI donne procuration à Madame CHERON
Gilles BIENAIME donne procuration à Monsieur FERE
Kévin CAPDET donne procuration à Madame MOLEIRO
Nathalie BOUVARD donne procuration à Monsieur DUBOURG

Secrétaire de séance :
Madame Lenaïc CHERON

Délibération n° 2026/035 : Affaires Générales

Rapporteur : Madame le Maire

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL CORRESPONDANT
POUR LES QUESTIONS DE DÉFENSE**

Exposé des motifs

VU la circulaire du 26 octobre 2001 du ministère de la Défense relative à la désignation d'un correspondant défense,

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que doit être désigné par le Conseil Municipal un élu municipal qui serait en charge des questions de défense,

La fonction de ce correspondant identifié est de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les communes.

Il est destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et doit pouvoir s'il le juge nécessaire, en retour, adresser au ministère ou à ses représentants des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

A la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du correspondant défense.

Délibération

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Angel RAMOS, en qualité de correspondant pour les questions de défense.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	26
Votes par procuration	03
Votes exprimés	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Délibération adoptée	Unanimité
Délibération présentée au contrôle de légalité en Préfecture des Landes le 03/04/2026 et certifiée exécutoire sous la responsabilité du Maire à compter du 03/04/2026	
Le Maire, Marie-Françoise NADAU	

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Françoise NADAU

Le secrétaire de séance,
Lenaïc CHERON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état. Il peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.